

## **PROCÈS-VERBAL DU COLLÈGE DES ÉCOLES DOCTORALES DU 7 mars 2024**

### **Etaient présent.e.s ou représenté.e.s :**

- Christian AUSONI, Responsable de l'EUR PNGS M&CS
- Catherine AYMÉ, Représentante suppléante des doctorants de l'ED Érasme
- Olivier BODINI, Directeur de l'école doctorale Galilée
- Sandrine CARON, Coordinatrice des écoles doctorales, représentée par Cynthia SOUMIGRAY
- Thibault DE LA TAILLE, Représentant des doctorants de l'ED Galilée, représenté par Alexandra LÉPINE
- Séverine GIROD, Responsable du pôle études doctorales
- Alexandra LÉPINE, Directrice adjointe de la recherche
- Pascale MOLINIER, Vice-Présidente de la commission recherche
- Nodra MOUTAROU, Représentante suppléante des doctorants de l'ED Érasme
- Antoine PÉCOUD, Directeur de l'école doctorale Érasme
- Cynthia SOUMIGRAY, Gestionnaire de l'ED Érasme

### **Etaient excusé.e.s ou représenté.e.s:**

- Yanita ANDONOVA, Directrice adjointe de l'école doctorale Érasme
- Natacha BESSIS, Directrice adjointe de l'école doctorale Galilée
- Aurore MARGAT, Directrice de l'EUR SlePS

### **Ordre du jour :**

- 1) Informations générales,
- 2) Approbation du projet de PV de la séance du 15 janvier 2024,
- 3) Process publication des thèses,
- 4) Retours du groupe de travail sur les formations HDR,
- 5) Point sur le groupe de travail sur le comité de suivi,
- 6) Calendrier des inscriptions 2024/2025,
- 7) Point sur les événements et sur le prix de thèse,
- 8) Point sur le rapport HCERES du 3e cycle,
- 9) Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h par Pascale Molinier, vice-présidente de la commission recherche.

### **1) Informations générales**

Direction de la recherche :

- La directrice de la recherche, Paula Winocur a quitté l'université pour un autre poste au 1<sup>er</sup> mars 2024.
- La gestionnaire de l'école doctorale Galilée, Ana Farto a changé de poste au 1<sup>er</sup> mars 2024.

Evénements à venir :

- La journée femmes et sciences aura lieu le 8 mars 2024.
- Les élections partielles de la CR et des représentants des doctorantes et des doctorants de l'école doctorale Galilée auront lieu le 12 mars 2024.

- La demi-journée sciences ouverte aura lieu le 25 avril 2024. La charte science ouverte sera réactualisée.
- Le cycle de conférences sur l'intégrité scientifique est intégré au catalogue des formations des deux écoles doctorales et est également ouvert à l'ensemble des personnels.  
La première conférence aura lieu le 21 mars sur le campus de Bobigny. Elle sera animée par Ghislaine Filliatreau et aura pour thème « Pratique de l'intégrité scientifique : la place du collectif ».  
La deuxième conférence aura lieu le 27 mai 2024 sur le campus de Villetaneuse. Elle sera animée par Chérifa Boukacem-Zeghmouri et aura pour thème : « Les revues prédatrices et les mécanismes de prédation dans la publication scientifique ».  
La troisième conférence aura lieu le 6 juin 2024 sur le campus de Villetaneuse. Elle sera animée par Charles Joseph-Oudin et aura pour thème : « L'intégrité de la doctrine juridique à l'épreuve de l'industrie pharmaceutique ».
- Le collège des écoles doctorales du 12 septembre 2024 devra peut-être être déplacé.

## **2) Approbation du projet de PV du 07 mars 2024**

Vote :

Pour : 13

Le procès-verbal de la séance du 07 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

## **3) Process publication des thèses**

Karim Boualem et Roseline Digonal sont invités pour ce point.

Roseline Digonal rappelle qu'ils font partie du dernier maillon du circuit du dépôt des thèses. Il faut entre trois et six mois de délai entre le dépôt de la thèse et la publication sur l'intranet et Star. Elle fait part de la difficulté pour la bibliothèque universitaire de définir les mots clés associés à la thèse lors de la diffusion sur l'intranet et sur internet, sans rencontrer les doctorantes et les doctorants et sollicite l'aide du collège des écoles doctorales pour définir une procédure. Le choix des mots clés est important pour la valorisation des thèses. D'autres universités rencontrent les docteurs afin de définir ces mots clés.

Olivier Bodini souligne qu'au moment du dépôt de la thèse sur Sirius, des mots clés sont déjà définis.

Roseline Digonal répond qu'au niveau de la bibliothèque, les mots clés ne sont pas ceux renseignés par les doctorantes et les doctorants sur Sirius lors du dépôt de thèse mais sont les mots Rameau.

Karim Boualem ajoute que dans certaines disciplines, il est très compliqué de définir ces mots, ce qui empêche la bonne visibilité de la thèse. Il existe un thesaurus sur les mots Rameau édité par la BNF.

Olivier Bodini et Antoine Pécoud proposent de remplacer les mots clés usuels par les mots Rameau sur Sirius via le thesaurus de la BNF. Mais en réalité les deux sont nécessaires.

Karim Boualem ajoute qu'un autre problème rencontré est que certaines thèses ont dû être retirées après la diffusion car elles n'étaient pas diffusables et la bibliothèque n'avait pas l'information.

Pascale Molinier répond sur ces points que la rencontre avec les doctorantes et les doctorants pourrait être faite mais plus d'une centaine de soutenances a lieu chaque année. La question de la confidentialité des thèses sur lesquelles il y a un embargo est un sujet important. Les doctorantes et les doctorants ainsi que les encadrantes et les encadrants ne sont pas toujours bien formés sur ce point.

Alexandra Lépine propose d'ajouter sur Sirius les mots clés Rameau ainsi qu'un document explicatif en plus du guide Sirius existant afin d'expliquer ce que sont les mots Rameau. Une procédure sera à mettre en place au sein de la Direction de la recherche en lien avec la bibliothèque et un développement va devoir être fait sur Sirius.

Antoine Pécoud et Alexandra Lépine précisent que pour que cela puisse être fait, il faut définir ce qui devra être obligatoire et bloquant pour la soutenance sans bloquer non plus le processus au sein de la Direction de la recherche. Le contrôle des mots clés sur Sirius sera fait par les directions des écoles doctorales. La vice-présidente, qui est la dernière sur la chaîne de validation ne validera pas s'il manque les mots clés. La bibliothèque sera également destinataire des mots Rameau avec les autres documents de soutenance.

Pascale Molinier termine en ajoutant que s'il y a des erreurs dans les mots clés, la bibliothèque prendra rendez-vous avec les doctorantes et les doctorants.

#### **4) Retours du groupe de travail sur les formations HDR**

Pascale Molinier annonce que les propositions effectuées par le groupe de travail sur les formations HDR ont été bien accueillies lors du conseil des directions d'unités de recherche. Une partie des formations envisagées existe déjà pour les doctorantes et les doctorants comme l'intégrité scientifique. D'autres formations plus spécifiques vont devoir être mises en place comme la formation VSS. Elle existe déjà pour les doctorantes et les doctorants mais elle ne peut être faite en mélangeant les publics. Une formation sur le développement durable en revanche peut être commune.

Pour les encadrantes et les encadrants souhaitant passer l'HDR, il va être mis en place des formations plus spécifiques comme « qu'est-ce qu'un doctorat ? » qui reprendrait les informations nécessaires sur les différentes formes de thèses, les financements possibles, la constitution du jury, etc. Un cahier des charges sur ce sujet est en cours d'élaboration. D'autres contenus administratifs devraient aussi être transmis concernant l'HDR. Une formation « Qu'est-ce qu'encadrer une thèse ? Aspects relationnels » va être créée. Cette formation aborderait notamment les droits des doctorantes et des doctorants ainsi que ce qu'implique d'encadrer une thèse et les aspects relationnels.

Le point n'a pas encore pu être fait avec les HDR en médecine mais une prochaine rencontre va avoir lieu.

Il reste à définir le nombre d'heures nécessaire pour ces formations. Une fourchette moyenne d'heures sera mise en place en fonction de ce que font les autres universités. Une attestation de présence sera faite comme pour les doctorantes et les doctorants. La validation de la formation reposera sur les attestations de présence. Ces justificatifs seront à fournir lors de l'inscription à l'HDR.

Antoine Pécoud demande comment procéder pour les professeurs extérieurs souhaitant passer l'HDR au sein de notre université.

Pascale Molinier répond qu'il leur faudra également les attestations de présence aux formations ou formation équivalente réalisées dans leur université. Dans le cadre de l'évaluation HCERES, ces formations sont obligatoires. Elles sont à mettre en place pour la prochaine rentrée universitaire.

### **5) Point sur le groupe de travail sur le comité de suivi**

Séverine Girod présente le compte-rendu des réunions organisées pour mettre à jour les comités de suivi au sein des deux écoles doctorales, suite au collège des écoles doctorales du 28 novembre 2023.

Le groupe de travail est composé :

- des directeurs des écoles doctorales,
- des gestionnaires des écoles doctorales,
- de la coordinatrice des écoles doctorales,
- de la responsable du pôle études doctorales,
- de représentants des laboratoires ou d'enseignants (EXPERICE, L2TI, le LPL, le LSPM, l'EREN et l'IDPS),
- de doctorantes et de doctorants (LEPS, UTRPP, LABSIC et LSPM).

Il y a eu trois rencontres les 12 janvier, 2 février et 1er mars 2024. A chaque rencontre il y avait un taux de participation de 80 %. Il a été décidé de mettre en place des documents uniques et clairs qui seront envoyés chaque année en mars / avril. Le comité de suivi pourra être constitué jusqu'à six mois après le début de la thèse et non plus dès l'inscription.

Les propositions faites sont les suivantes :

Pour Galilée :

- Un guide du CSI qui explique son fonctionnement
- Le modèle de rapport du CSI est à pré remplir par le doctorant. Il fera aussi office de document d'état d'avancement de sa thèse pour préparer son entretien avec un guide de préparation sur les points abordés pour la présentation du doctorant.
- Une foire aux questions
- Un référentiel de questions qui seront abordées par les membres du CSI.

Pour Érasme :

- Un guide du CSI qui explique son fonctionnement
- Le modèle de rapport du CSI à compléter par le président du CSI.
- Un rapport d'état d'avancement de la thèse à faire par le doctorant pour sa présentation.
- Une foire aux questions
- Et un référentiel de questions qui seront abordées par les membres du CSI.

Fonctionnement et son organisation du CSI :

Pour Galilée :

- Il a été décidé que c'est le doctorant qui met en place son CSI en vue de sa réinscription entre mai et septembre.
- Pour le déroulement les 3 temps distincts sont le huis clos avec le doctorant, la présentation du doctorant avec sa direction de thèse qui ne doit pas prendre part aux échanges et le huis clos avec la direction de thèse. Le CSI doit durer environ 45 minutes.

- Pour la 1ère inscription **le CSI pourra être constitué 6 mois après l'inscription.**
- Le CSI sera composé : d'un président (il s'agit d'un enseignant-chercheur ou chercheur ou équivalent, de l'Université Sorbonne Paris Nord (HDR ou non). Son rôle est de présider le comité, de modérer les échanges et de rédiger le rapport, un référent (un enseignant-chercheur ou chercheur ou équivalent, de l'Université Sorbonne Paris Nord (HDR ou non)) et un spécialiste (un enseignant-chercheur ou chercheur ou équivalent, extérieur à l'Université Sorbonne Paris Nord (HDR ou non), expert dans le domaine de la thèse).

Pour Érasme :

- Il a été décidé que c'est le doctorant qui met en place son CSI en vue de sa réinscription entre mai et septembre.
- Pour le déroulement les 3 temps distincts sont, la présentation du doctorant sur son travail de recherche sans sa direction de thèse, le huis clos avec le doctorant, et le huis clos avec la direction de thèse ; une durée de chaque temps d'échange a été précisée le CSI doit durer au minimum 45 min.
- Pour la 1ère inscription le CSI pourra être constitué 6 mois après la l'inscription.
- Le CSI sera composé d'un enseignant-chercheur de l'Université Sorbonne Paris Nord (HDR ou non). Son rôle est de présider le comité, de modérer les échanges et de rédiger le rapport ; un enseignant-chercheur extérieur à l'Université Sorbonne Paris Nord (HDR ou non) ; un/une doctorant (en général à un état avancé de la thèse) ou un/une jeune docteur de l'Université Sorbonne Paris Nord.

A l'issue du comité le rapport sera envoyé par le président du comité aux gestionnaires des écoles doctorales qui le mettront en ligne sur la plateforme. Tous les documents sont en cours de finalisation et de validation par les membres. Ils pourront être diffusés courant mars.

Pascale Molinier souligne que dans la nouvelle proposition, il n'y a pas de temps commun avec la direction de thèse pour l'école doctorale Érasme, or c'est rendu obligatoire par l'arrêté du doctorat.

Antoine Pécoud répond qu'il comprend la logique demandée sur ce point pour le comité de suivi mais ça lui paraît compliqué à mettre en place à Érasme surtout si des tensions existent.

Pascale Molinier répond que plusieurs solutions sont possibles. Elle laisse l'école doctorale décider du moment de cet échange durant la réunion du comité de suivi mais il faut le faire.

Catherine Aymé demande si la partie où le doctorant est seul avec son comité de suivi correspond à la partie dédiée au volet scientifique.

Pascale Molinier et Antoine Pécoud répondent que cette partie est libre et que le temps de parole a été rallongé. Il est désormais de trente minutes.

Pascale Molinier se demande s'il ne faudrait pas harmoniser entre les deux ED la présence d'un doctorant ou d'une doctorante avancé.e (ou jeune docteur.e) dans le comité de suivi. C'est déjà fait à l'école doctorale Érasme mais pas à Galilée et c'est très bien d'en avoir un.

Olivier Bodini est d'accord pour ajouter une doctorante ou un doctorant lors du comité de suivi, mais il doit en discuter avec son conseil. Ce point sera rendu possible mais optionnel.

Pascale Molinier rappelle que la composition du comité de suivi est choisie par les doctorantes et les doctorants. Les membres le composant ne peuvent pas leur être imposés. Certains encadrants et encadrantes modifient les membres au moment des réinscriptions.

Olivier Bodini rappelle également que le changement d'un membre du comité de suivi doit être exceptionnel et doit être demandé par les doctorantes ou les doctorants.

Alexandra Lépine propose que la partie comité de suivi soit dorénavant bloquée sur la plateforme des doctorants dès que le dossier sera validé afin d'empêcher les modifications. Seul un personnel de la DR pourra modifier la composition du comité de suivi après accord de la direction de l'ED.

Olivier Bodini demande s'il est possible d'ajouter un processus plus clair sur les médiations car ce n'est pas très clair pour les doctorants et les doctorantes actuellement.

Pascale Molinier ajoute qu'il serait bien d'avoir des traces dans les situations dégradées pour pouvoir faire la médiation ou se positionner.

A l'école doctorale Galilée, le comité de suivi est d'abord validé par la direction de l'ED avant d'être déposé sur la plateforme doctorants, ce qui permet de contrôler si une médiation doit être mise en place et d'être tout de suite au courant.

Antoine Pécoud ajoute que du côté de l'école doctorale Erasme, la nécessité de fournir un rapport d'avancement en plus du comité de suivi permet également d'avoir une bonne vision de la thèse et de la situation des doctorants et des doctorantes. Il sera discuté au conseil de l'école doctorale Galilée d'adopter cette solution.

Il est rappelé que s'il doit y avoir une médiation, c'est d'abord le directeur de l'école doctorale qui s'entretient avec les parties, puis la médiatrice de l'université si un consensus n'est pas trouvé.

Pascale Molinier ajoute que les nouvelles règles concernant les comités de suivi seront examinées par le conseil de l'ED Érasme (ce point ayant été présenté lors du conseil de l'ED Galilée du 1<sup>er</sup> mars 2024) puis votés lors du prochain collège des écoles doctorales qui aura lieu le 2 mai 2024.

## **6) Calendrier des inscriptions 2024/2025**

Camille Anzanello présente la proposition de calendrier des inscriptions et réinscriptions pour l'année universitaire 2024/2025.

### Inscriptions :

- Date limite pour l'ouverture d'un dossier de primo-inscription : 1<sup>er</sup> décembre 2024 à 12h
- Date limite pour la validation des dossiers de primo-inscription (hors inscriptions dérogatoires) par les écoles doctorales : 15 décembre 2024 à 12h

### Réinscriptions :

- Ouverture des dossiers des doctorants sur la plateforme pour 2024-2025 : 27 mars 2024
- Date limite pour les réinscriptions en thèse : 15 novembre 2024 à 12h

### Exonérations :

Il existe trois types d'exonérations (hors CVEC) :

- Autorisation exceptionnelle de la VP CR,
- Césure,

- Convention de cotutelle de thèse.

L'ouverture des dossiers pour 2024/2025 sera faite fin mars.

Alexandra Lépine ajoute que l'ouverture des dossiers pour les inscriptions dérogatoires seront soumises à l'avis des directeurs des écoles doctorales. Pour l'école doctorale Galilée, les inscriptions dérogatoires concernent les réinscriptions en quatrième voir en cinquième année. Pour l'école doctorale Érasme, elles concernent les réinscriptions à partir de la sixième année, hors thèse à temps partiel.

Vote :

Pour : 13

Le calendrier des inscriptions et des réinscriptions 2024/2025 est approuvé à l'unanimité.

## **7) Point sur les événements et sur le prix de thèse**

Alexandra Lépine excuse Sandrine Caron qui est dans une autre réunion et présente le point sur les événements des écoles doctorales à venir et le prix de thèse.

- Prix de thèse 2024 :

Il y a eu huit candidatures à l'école doctorale Galilée et sept à l'école doctorale Érasme. A l'école doctorale Galilée, il y a eu trois candidatures en mathématiques, une en informatique biomédicale, une en physique, deux en informatique et une en sciences des matériaux. A l'école doctorale Érasme, il y a eu deux candidatures en droit public, une en santé publique, deux en sciences économiques, une en sciences du langage et une en psychologie.

Cette année il y aura une double lecture/évaluation des dossiers. Le jury se réunira le mercredi 24 avril à 13h30 pour l'école doctorale Galilée et le lundi 6 mai à 13h30 pour l'école doctorale Érasme.

La composition des jurys est la suivante :

- Ecole doctorale Galilée :  
Natacha Bessis,  
Dominique Ledoux,  
Fatih Zighem,  
Nabil Mustapha,  
Francis Nier,  
Guilhem Bousquet,  
Frédéric Du Burck,  
Leopold Fezeu,  
Olivier Bodini,  
Pascale Molinier.
- Ecole doctorale Érasme :  
Hélène Bourdeloie,  
Corinne Vercher-Chaptal,  
Dominique Hiebel,  
Aruélie Maurice,  
Nicolas Clinchamps,  
Philippe Barbet,  
Claire Parfait,  
Pascale Molinier.

- Journée transversale des sciences :

Elle aura lieu le 3 mai 2024 dans le bâtiment George Sand. L'information a été diffusée et les inscriptions sont en cours. Cette journée est organisée par l'école doctorale Galilée et ouverte à l'ED Érasme et aussi aux enseignantes et aux enseignants. Il s'agit de quatre conférences permettant la découverte d'autres disciplines. Six ECTS sont crédités pour la participation à cette journée. Le petit déjeuner et le déjeuner seront offerts.

- Cérémonie de remise des diplômes :

Cette année cette journée se déroulera le 24 mai 2024 sur le campus de Villetaneuse. Les invitations ont été envoyées fin janvier. Le prix de thèse pour les deux écoles doctorales sera remis lors de cette journée. Cette année verra le premier docteur diplômé de l'EUR M&CS ainsi que le premier docteur en double discipline mathématique et informatique.

- Journée scientifique de l'ED Galilée :

Cette journée aura lieu pour l'école doctorale Galilée le 3 juin 2024. Elle est obligatoire pour les doctorantes et doctorants de 2<sup>e</sup> année. Il s'agit de présentation des thèses en 180 secondes avec une remise de prix pour les meilleures présentations de chaque pôle. Il y a également le prix du meilleur poster. Actuellement, il y a 12 inscrits pour les posters.

- Ma thèse en 180 secondes :

Cette journée aura lieu pour l'école doctorale Érasme le 11 juin 2024. Une séance de préparation sera organisée le 27 mai 2024. Les doctorantes et les doctorants qui y ont participé l'année dernière pourront y reparticiper cette année. L'information sera envoyée au plus tard la semaine prochaine aux doctorantes et aux doctorants.

## **8) Point sur le rapport HCERES du 3e cycle**

Pascale Molinier annonce que suite à l'évaluation HCERES, plusieurs étapes concernant les retours ont déjà été réalisées dont les erreurs factuelles et les observations de portée générale. Les réponses aux recommandations sont en cours.

Deux points importants ont été signalés dont nous savions qu'ils nous seraient reprochés :

- 1) l'absence du portfolio des compétences qui doit être fait pour les doctorantes et les doctorants. Des trames sont disponibles dans d'autres universités.
- 2) l'absence d'une enquête sur l'insertion professionnelles des docteurs. Elle sera assurée par la coordinatrice des écoles doctorales.

Le rapport critique également la faible continuité master-doctorat : pas assez d'étudiantes et d'étudiants issus des masters de notre université. Cependant, Pascale Molinier précise que nos écoles doctorales recrutent un nombre conséquent d'étudiantes et d'étudiants issus de master de grandes écoles dans un contexte de forte compétitivité entre les universités et écoles parisiennes mais aussi des étudiantes et des étudiants étrangers. Il est souligné que des efforts ont néanmoins été déployés depuis trois ans pour recruter dans nos masters, notamment par le biais de réunions d'informations pour présenter le doctorat.

## **9) Questions diverses**

Christian Ausoni demande comment nous pourrions aider les doctorants et les doctorantes issus des pays dits à risque pour l'obtention de leurs visas. Certains doctorants et doctorantes issus de ces pays peuvent rencontrer d'importants problèmes avec la préfecture pour obtenir les papiers nécessaires pour étudier en France à cause du contexte géopolitique.



Pascale Molinier répond qu'au niveau de l'université, c'est le président qui a autorité auprès de la préfecture pour des recours sur ces dossiers.

Les démarches pour les visas sont à effectuer auprès de la référente préfecture de la DRH pour les doctorantes et doctorants contractuels ou en fin de contrat.

Pour les doctorantes et doctorants sans contrat avec l'université, c'est la DVU qui est à contacter.

La séance est levée à 16H par Pascale Molinier.